

21 décembre 2022

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 16 mai 2018:
«Sécurité routière sur la zone de rencontre de la rue Camille-
Martin, à proximité de l'école des Ouches».**

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition au Conseil administratif le 3 juin 2020.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition déposée le 25 avril 2018 par l'Association des habitant-e-s du quartier de la Concorde (AHQC) interpelle sur le trafic constaté dans la zone de rencontre de la rue Camille-Martin, notamment le trafic de transit et les vitesses trop élevées, et demande à ce que le tronçon entre le chemin de l'Essor et l'avenue Henri-Bordier, au droit de l'école des Ouches, soit réservé à la mobilité douce.

Ladite pétition rappelle que le plan directeur de quartier, approuvé en 2013, prévoyait la fermeture de cette rue aux véhicules motorisés.

Après analyse des services du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), démontrant la possibilité d'un report de trafic dans le quartier sans impact, un arrêté définitif de circulation a été pris par la Ville de Genève afin de piétonniser le tronçon de la rue Camille-Martin, situé entre l'avenue Henri-Bordier et le chemin de l'Essor.

Le tronçon a été fermé à la circulation motorisée en janvier 2022. Il est ainsi devenu une zone piétonne, où le passage des cycles est autorisé. En sus, des potelets ont été installés de manière à empêcher le passage des voitures.

Après plusieurs mois de mise en place, il a pu être constaté que le fonctionnement est satisfaisant et répond aux attentes.

Le Conseil administratif estime donc avoir pleinement répondu aux demandes de la pétition.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler